

*Copie de la réponse faite à l'IA au sujet des projets de gardiennage offerts aux communes en cas de grève des enseignants :*

"

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai bien reçu vos propositions concernant la mise en place par les communes d'un service d'accueil des enfants scolarisés en élémentaire. Elles m'inspirent les réflexions suivantes :

- sur la forme, il est pratiquement impossible d'avoir en réserve des employés communaux qualifiés ou non, et qualifiés de préférence, pour assumer une tâche quelques jours par an. En supposant qu'un volant départemental de ces personnels existe, il serait impossible de le dimensionner aux besoins, par définition inconnus à l'avance, et nécessaires au même instant. Les communes ne pouvant faire appel à l'intérim, aux sociétés de gardiennage (!) et autres succédanés, la mesure est donc impossible à mettre en oeuvre;

- quant au fond, c'est vouloir faire porter le chapeau aux communes des conflits entre l'Etat et ses fonctionnaires, et d'une façon plus perverse, de rendre ces conflits "invisibles" aux parents et citoyens, donc d'annuler l'effet de ces grèves, dont il ne m'appartient pas de dire si elles sont justifiées ou non, mais pour les quelles les communes seraient à leur tour prises en otage.

En tant que maire, je ne peux ni ne veux me prêter à cette manoeuvre et ne manquerai pas d'encourager tous mes collègues pour le moins à se méfier de l'engrenage dans lequel on veut les faire entrer.

L'honnête homme que vous êtes comprendra ces raisons.

Les plunitifs parisiens ont encore frappé. Je sais que vous ne manquerez pas de leur faire connaître le manque de réalisme d'une telle idée, certes fille de rupture, mais d'anévrisme.

Bien cordialement,

Gérard PELLETIER